

## RÉSILIATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Enregistré le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_ par le service d'enregistrement

**Employeur :**

N° SIRET :  
Activité principale :  
Tél. :  
Secteur :  
Salariés :

**Apprenti :**

Né le :  
N° S.S. :

**Représentant Légal :**

**Formation :**

**CFA :**

Il est mis fin, dans les conditions prévues par l'article L.6222-18 du code du travail, au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le \_\_\_\_\_ et qui devait normalement expirer le \_\_\_\_\_.

**La date de la résiliation est la suivante :**

La durée de la période d'essai est calculée comme suit :

Quarante-cinq jours, consécutifs ou non, comprenant uniquement les jours de travail effectif en entreprise (ne sont donc pas comptabilisés les jours d'absence et les jours de formation au CFA).

Attention, par exception, la durée de la période d'essai applicable en cas de nouveau contrat conclu pour achever la formation commencée par l'apprenti auprès d'une autre entreprise dans le cadre d'un précédent contrat d'apprentissage est de :

**1 jour par semaine que dure le nouveau contrat**

- sans pouvoir excéder 2 semaines quand la durée du nouveau contrat est au plus égale à 6 mois, (incluant le temps CFA)
- sans pouvoir excéder 1 mois quand la durée du nouveau contrat est supérieure à 6 mois (incluant le temps CFA).

La résiliation intervient : (1)

- Période d'essai
- Commun accord
- Obtention du diplôme

(1) Rayer les mentions inutiles

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ en 3 exemplaires

**Signatures :**

Employeur,

Apprenti,

Représentant Légal,

Matricule :